

DÉPARTEMENT

CREUSE

ARRONDISSEMENT

AUBUSSON

Effectif légal du conseil  
communautaire  
62 délégués

Nombre de conseillers en  
exercice : 62

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES MARCHE ET  
COMBRAILLE EN AQUITAINE

PROCÈS-VERBAL  
DE  
L'ÉLECTION DES  
MEMBRES  
DE L'EXÉCUTIF

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 16 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Auzances.

Étaient présents les Conseillers communautaires suivants :

DESCLOUX Béatrice	LE CORRE Caroline	JAMME Fabien
BERTHON Leïlha <i>Pouvoir à C LE CORRE</i>	SCARAMUCCIA Christian	FERRIER Daniel
JOULOT Jean-Paul	SIMONET Valérie	ÉCHEVARNE Christian
PERRIER Serge	BOUCHET Émilie	VERDIER Alexandre
LUQUET Laëtitia	GALINDO Antoine	PIERRON Jean-Luc
RICHIN Denis	MOUNAUD Patrick	NOVAIS Manuel
CONCHON Jean-Claude	VIRGOULAY Gina	Marc LEGRAND <i>Suppléant PERRIER F</i>
GIRAUD LAJOIE Denise	BOUDINEAU Thierry <i>Pouvoir à Daniel FERRIER</i>	FAUCONNET Jean-Louis
RAMOS Georgine	COTENTIN Muriel	MONTEL Philippe
PAYARD Christian	MAZET Michel	PAYARD Jacques
SOULEBOT Jean-Michel	SCHMIDT David	MOREAU Jacques
PLAS Yolande	VENTENAT Marie-Françoise	VIALTAIX Marina <i>Pouvoir à MF VENTENAT</i>
LUQUET Alain	BERGER Félix	MÉANARD Bernadette
DESARMENIEN Pierre	FONTVIELLE Guy	WELZER Jean-Paul
CHEFDEVILLE Sébastien	MORANÇAIS Patrice	CORDIER Jacques
PINLON Catherine	ROULLAND René	TRIMOULINARD Hervé
LARGE Céline	BREUIL Élodie	GUYONNET Gérard
GLOMOT Laurent	GRASS Alain	GRANGE David

**Absents excusés** : SIMON, DESGRANGES, D'HULSTER.

**Absents** : BIGOURET, SIMONET B, BRUNET, DUBSAY, FAUCHER.

**Pouvoirs** : BERTHON à LE CORRE, BOUDINEAU à FERRIER, VIALTAIX à VENTENAT.

**1. Installation des conseillers communautaires**

La séance a été ouverte sous la présidence de David GRANGE, président par intérim, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Félix BERGER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

**2. Élection du Président**

**2.1. Présidence de l'assemblée**

Monsieur David GRANGE a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 51 conseillers présents dont 3 ont reçu procuration et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. (L'article L.5211-2 du CGCT stipule que les règles applicables à l'élection du maire sont transposables à l'élection du Président de la communauté de communes).

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin. Le président l'a constaté, sans le toucher et le conseiller communautaire a déposé lui-même son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls en application de l'article L. 66 du code électoral ont été annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.3. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	54
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) dont 49 blancs	49

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20240925-PV20240925bis-AU  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	<b>5</b>
e. Majorité absolue	<b>3</b>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRANGE David	1	UN
GRASS Alain	1	UN
MONTEIL Philippe	1	UN
MOUNAUD Patrick	1	UN
SIMONET Valérie	1	UN

Aucun Conseiller communautaire ayant obtenu la majorité absolue, un second tour est annoncé.

*Arrivée du Conseiller communautaire DESGRANGES.*

#### **2.4. Résultats du deuxième tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>0</b>
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	<b>55</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) <i>dont 51 blancs</i>	<b>51</b>
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	<b>4</b>
e. Majorité absolue	<b>3</b>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRANGE David	1	UN
MONTEIL Philippe	1	UN
MOUNAUD Patrick	1	UN
WELZER Jean-Paul	1	UN

Aucun Conseiller communautaire ayant obtenu la majorité absolue, un troisième tour est annoncé.

*Arrivée de la Conseillère communautaire BERTHON.*

#### **2.5. Résultats du troisième tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>0</b>
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	<b>55</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) <i>dont 52 blancs</i>	<b>52</b>
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	<b>3</b>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRANGE David	2	DEUX
MONTEIL Philippe	1	UN

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20240925-PV20240925bis-AU  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

**2.6. Proclamation de l'élection du Président**

Monsieur David GRANGE a été élu à la majorité relative et a été proclamé Président et immédiatement installé.

**3. Élection des Vice-Présidents**

Sous la présidence de Monsieur David GRANGE, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT), Article L.5211-10 du CGCT.

Le Conseil communautaire a fixé à 2 le nombre des Vice-présidents de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine.

*Arrivée de la Conseillère communautaire SIMON,  
Départ des Conseillers communautaires DESGRANGES, PLAS,  
BOUCHET.*

**3.1. Élection du premier vice-président**

***3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>0</b>
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	<b>53</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) <i>dont 47 blancs</i>	<b>47</b>
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	<b>6</b>
e. Majorité absolue	<b>4</b>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GALINDO Antoine	1	UN
GRASS Alain	2	DEUX
MONTEIL Philippe	1	UN
SIMON Françoise	1	UN
SIMONET Valérie	1	UN

Aucun Conseiller communautaire ayant obtenu la majorité absolue, un second tour est annoncé.

*Départ des Conseillers communautaires VERDIER, FAUCONNET,  
RAMOS, ROULLAND.*

***3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>0</b>
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	<b>49</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) <i>dont 44 blancs</i>	<b>44</b>
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	<b>5</b>

<p><i>Accusé de réception en préfecture</i>  023-200067593-20240925-PV20240925bis-AU  Date de télétransmission : 09/10/2024  Date de réception préfecture : 09/10/2024</p>
--

e. Majorité absolue	<b>3</b>
---------------------	----------

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRASS Alain	2	DEUX
MONTEIL Philippe	1	UN
SIMON Françoise	1	UN
SIMONET Valérie	1	UN

Aucun Conseiller communautaire ayant obtenu la majorité absolue, un troisième tour est annoncé.

### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>0</b>
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	<b>49</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) <i>dont 39 blancs</i>	<b>39</b>
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	<b>10</b>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRASS Alain	5	CINQ
MONTEIL Philippe	2	DEUX
SIMON Françoise	2	DEUX
SIMONET Valérie	1	UN

### 3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Alain GRASS a été élu à la majorité relative et a été proclamé premier Vice-président et immédiatement installé.

*Départ des Conseillères communautaires BERTHON et LUQUET L.*

## 4.1. Élection du deuxième vice-président

### 4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

Le Conseiller communautaire Jacques PAYARD ne prend pas part au vote.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>1</b>
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	<b>47</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) <i>dont 40 blancs</i>	<b>40</b>
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	<b>7</b>
e. Majorité absolue	<b>4</b>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

JAMME Fabien	2	DEUX
MOUNAUD Patrick	1	UN
PIERRON Jean-Luc	1	UN
SIMON Françoise	1	UN
SIMONET Valérie	2	DEUX

Aucun Conseiller communautaire ayant obtenu la majorité absolue, un deuxième tour est annoncé.

#### 4.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

Départ du Conseiller communautaire JOULOT.

Le Conseiller communautaire Jacques PAYARD ne prend pas part au vote.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>1</b>
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	<b>46</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) <i>dont 35 blancs</i>	<b>35</b>
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	<b>11</b>
e. Majorité absolue	<b>6</b>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JAMME Fabien	3	TROIS
MOUNAUD Patrick	2	DEUX
SIMON Françoise	1	UN
SIMONET Valérie	5	CINQ

Aucun Conseiller communautaire ayant obtenu la majorité absolue, un troisième tour est annoncé.

#### 4.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

Le Conseiller communautaire Jacques PAYARD ne prend pas part au vote.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>1</b>
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	<b>46</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) <i>dont 28 blancs</i>	<b>28</b>
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	<b>18</b>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JAMME Fabien	4	QUATRE
SIMON Françoise	1	UN
SIMONET Valérie	13	TREIZE

**4.1.3. Proclamation de l'élection de la deuxième vice-présidente**

Madame Valérie SIMONET a été élue à la majorité relative et a été proclamée deuxième Vice-présidente et immédiatement installée.

**5. Observations et réclamations** <sup>1</sup>

Il est ici précisé que les bulletins blancs déclarés nuls seront regroupés dans une seule enveloppe et par type d'élection.

**6. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-cinq septembre Deux Mil Vingt-quatre à 19 h 50 en double exemplaire <sup>2</sup> a été, après lecture, signé par le Président, le Président par intérim, le secrétaire et chacun des conseillers communautaires.

**Le Président,**

**GRANGE David**



**Le Président par intérim,**

**GRANGE David**



**Le Secrétaire,**

**BERGER Félix**



<sup>1</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

<sup>2</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté de communes. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexes, au représentant de l'État.